

ARDEQAF
Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2018

ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2018**

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2018

A l'Assemblée générale de l'association ARDEQAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARDEQAF, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

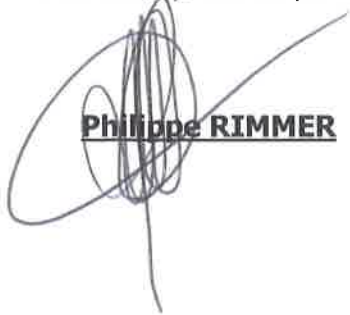
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 29 Avril 2019
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par


Philippe RIMMER

**COMPTES ANNUELS 2018
CONSOLIDE ARDEQAF**



COMPTE DE RESULTAT

31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS		
Production vendue	2 342 534,58	2 436 723,05
Subventions d'exploitation	4 066 855,05	4 097 719,26
Autres produits	86 096,52	145 280,51
Total	<u>6 495 486,15</u>	<u>6 679 722,82</u>
CONSOMMATIONS M/SES ET MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	3,19	
Autres achats & charges externes	1 445 672,61	1 447 931,08
Total	<u>1 445 675,80</u>	<u>1 447 931,08</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	5 049 810,35	5 231 791,74
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	321 028,44	305 134,23
Salaires et Traitements	3 221 037,70	3 141 802,97
Charges sociales	1 453 811,89	1 415 375,94
Amortissements et provisions	378 989,13	283 738,33
Autres charges	15 310,90	33 386,91
Total	<u>5 390 178,06</u>	<u>5 179 438,38</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-340 367,71	52 353,36
Produits financiers	9 987,89	13 268,32
Charges financières	11 472,41	10 787,08
Résultat financier	<u>-1 484,52</u>	<u>2 481,24</u>
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-341 852,23	54 834,60
Produits exceptionnels	265 542,48	315 345,37
Charges exceptionnelles	56 077,73	104 662,80
Résultat exceptionnel	<u>209 464,75</u>	<u>210 682,57</u>
Impôts sur les bénéfices		<u>100,00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-132 387,48	265 417,17

BILAN PASSIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2018

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
PASSIF		
Capital social ou individuel	832 728,41	832 728,41
Autres réserves	2 111 140,99	1 845 723,82
Résultat de l'exercice	-132 387,48	265 417,17
Subventions d'investissement	2 003 158,41	2 000 931,29
Provisions réglementées	26 353,59	26 353,59
CAPITAUX PROPRES	4 840 993,92	4 971 154,28
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	360 937,13	331 159,73
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	360 937,13	331 159,73
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	692 113,53	796 075,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 454,55	290 975,34
Personnel	159 547,43	158 260,54
Organismes sociaux	326 775,42	306 427,95
Autres dettes fiscales et sociales	1 009 196,56	974 260,07
Dettes fiscales et sociales	1 495 519,41	1 438 947,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 134,49	26 609,07
Autres dettes	9 904,41	41 235,17
Produits constatés d'avance	447 610,40	619 334,41
DETTES	2 914 736,79	3 213 177,93
TOTAL PASSIF	8 116 667,84	8 515 491,94



BILAN ACTIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2018

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 774,11	41 964,84	58 809,27	63 574,15
Constructions	5 752 218,28	2 387 249,20	3 364 969,08	3 507 245,24
Installations techniques, matériel et outillage	198 980,99	175 670,50	23 310,49	21 740,68
Autres immobilisations corporelles	1 161 638,61	909 882,42	251 756,19	263 553,49
Immob. en cours / Avances & acomptes	8 664,00		8 664,00	
Immobilisations financières				
Participations				
Autres titres immobilisés	324 443,17		324 443,17	324 443,17
Autres immobilisations financières	7 838,57		7 838,57	6 088,57
ACTIF IMMOBILISE	7 554 557,73	3 514 766,96	4 039 790,77	4 186 645,30
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 037 240,52	9 475,82	1 027 764,70	1 015 197,42
Fournisseurs débiteurs	4 931,94		4 931,94	4 389,20
Personnel	1 139,00		1 139,00	14,03
Autres créances	1 301 345,84		1 301 345,84	1 501 264,66
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000,00		150 000,00	550 000,00
Disponibilités	1 553 242,67		1 553 242,67	1 226 018,59
Charges constatées d'avance	38 452,92		38 452,92	31 962,74
ACTIF CIRCULANT	4 086 352,89	9 475,82	4 076 877,07	4 328 846,64
TOTAL ACTIF	11 640 910,62	3 524 242,78	8 116 667,84	8 515 491,94



ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'**Association ARDEQAF**. Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif. Le résultat de l'exercice 2018 est un déficit de 132 387.48 euros.

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La méthode du prorata temporis est appliquée pour l'amortissement des immobilisations, les biens sont amortis dès leur date de mise en service.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La comparaison des deux exercices a été rendue possible.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

ENGAGEMENT RECUS PAR L'ASSOCIATION

Néant



REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2018, les rémunérations versées aux trois cadres dirigeants et salariés les mieux rémunérés se sont élevées à **170 040 euros**.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	25 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Une hypothèque conventionnelle de premier rang a été inscrite à hauteur de 430 000 euros pour la garantie du prêt de 430 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers a été constitué à hauteur de 101 504 euros pour la garantie du prêt de 145 000 euros.



Un nantissement de comptes de titres financiers à hauteur de 204 000 euros pour la garantie du prêt de 400 000 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La provision pour charges de 360 937.13 euros correspond aux engagements retraite à fin 2018.

L'ARDEQAF a fait une dotation de 29 777.40 euros par rapport au montant inscrit au bilan de 2017.

PROVISION POUR RISQUES

Néant

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2018 les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 9 564 euros.



PRODUITS A RECEVOIR**262 130.87 €****Dont :**

468700 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR-DIVERS	
COMPLEMENT SUBV CAFERUIS 2017-2019	8811
DE ROSSI 14 AU 18/12	119,31
DE ROSSI 07/09/2018	37,94
OLIVEIRA 14/09 AU 31/10	1176,96
AUGUSTO 26 AU 28/09/2018	63,39
AUGUSTO 26 AU 30/11/2018	107,95
INDEMNITE MAIF ORAGE DU 11-06-18	32766,94
FACTURATION CBMA OLIVET 18-19	21050,4
FACTURATION CBMA TOURS 18-19	8971,48
SOLDE SUBV REGION MAROC	2324,66
FACTURES CAFERUIS 18 ETABLIES 19	6313,19
BC COMMENCES 2018	1600,08
SUBVENTION REGION BLOIS	37230,03
SUBVENTION REGION SOLDE BOURGES -18	42561,19
SUBVENTION AGEFIPH POUR FAUTEUIL	1025
AIDE APPRENTISSAGE REGION	1000
FACTURES VAE PART 2018 FACTUREES 19	6192,5
HEURES M.J 2018 A FACTURER	11606,4
PREPA CONCOURS 2018 A FACTURER	925
HEURES 18 AES 2018-19	2352
HEURES 18 AES 2018-19	336
HEURES 18 AES 2018-19	3024
FACTURES JOLIVET ET TEHUA	12783,75
FACTURES ME A ETABLIR	11138,75
FACTURES CFDT	727,59
FACTURES ES A ETABLIR	2885,36
SUBVENTION AGEFIPH	45000
	262130,87

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES..... 120 312.71 €

Dont :

408000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
EAU ERTS CONSO 4è TRIM	1247,8
MAIS.EMPLI DU BLAISOIS LOC SAL	200
LA POSTE AFFRANCHISSEMENTS DECEMBRE	1816,57
EAU LA MOTHE 4è TRIM	227,34
ASER PREST MENAGE DECEMBRE	333,95
CANON COPIEURS DOC/CHARTRES	63,94
CANON COPIEUR COULEUR	2835,36
PEPELIN PREST F.C DU 10/09	18
BOURIMI PREST 07-11-13/12	353,5
ADAPAGE LOC SALLE AAD	200
3D FORMATION PREST VAE 2018	900
3D FORMATION PREST VAE 2018	270
DEPLACTS DYCKE P DEC 18	76,4
ARCHE CAC SOLDE 2018	5736
CHARGES OCCUPATION BOURGES	6854,5
LOYER CHARTRES 09-12/2018	2904,6
HEURES UNAFORIS	2727
FACTURE APFA CBMA ITS 17-18	18331,2
AFPA FACTURE CBMA OLIVET	21061,5
AFPA FACTURE CBMA 18-19	13645,8
DIMA THR 2017	260,28
APPRENTIS THR 2017	997,25
TRANSPORT 2 EME SEM 18	8698
HEBERGT RESTO 2 EME SEM 18 ET 1 ER SEM	8046,65
SURCOUT 2018	19105,62
RICOH NOV DEV	741,2
FRAIS DEPLACEMENTS DEC 2018	1931,26
LOCATION SALLE CFA 28	249,67
LA POSTE DEC 2018	479,32
	120 312,71

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**38 450.92 €**

486000 Charges constatées d'avance	
CERTIS SECURITE SSL 2019	123,6
WOLTERS MEMO SOCIAL PART 2019	32,7
INDICATOR ABONT PART 2019	73,57
LRD ABONT REVUE DESSINEE	18
ATC ABONT DOC ALZHEIMER 2019	10,4
ATC ABONT DOC ALZHEIMER 07/06 AU 31	10,4
ATC ABONT DOC ALZHEIMER 07/06 AU 31	10,4
INFO6TM GUIDE NERET PART 2019	42,2
INFO6TM ASH BOURGES PART 2019	60,83
ELSEVIER ABONT METIERS PETITE ENFAN	74
LA VIE OUVRIERE ABONT 2019	7
L'ETUDIANT ESPACE INTERNET 2019	330
AURIGA MAINTENANCE 2019	407,33
CANON IMAGEPRESS C650 2019	171,3
THERMOTEK MAINT POMPES A CHALEUR	208,8
PMB MAINTENANCE DOC PART 2019	435,77
PMB HEBERGT DOC PART 2019	1014,51
GRDF LOC COMPTEUR 2019	493,2
REVUE INTER DE L'ECONOMIE SOCIALE	40
RF PAYE PART 2019	154,7
ABONT LE BERRY REPUBLICAIN	234
ABONT PART 2019	340,83
ABONT 2019	487
INFO6TM ASH 20019	127,75
ORANGE PARE-FEU 01/01 AU 30/09/19	66,11
AURIGA MAINT 01/01 AU 30/09/19	12975,76
SMART-IT LICENCE ANTI VIRUS 2019	1770,72
SMART-IT LICENCE ANTI VIRUS 2020	1770,72
SMART-IT LICENCE ANTI VIRUS 2021	1180,48
RF SOCIAL	270,64
EDIT. LEG. ELNET SOCIAL 2019	939,6
EDIT. LEG. GUIDE CHSCT	146,65
AVEM LOC +MAINT TPE PART 2019	402
INFO6TM ABONT ASH 01/01 AU 15/11/19	511,7
ADS-COM JANV 2019	30
EDIT LEGISLATIVES- GUIDE DU TRAVAIL	337
EDIT LEGISLATIVES GUIDE FAMILIAL/PR	318
EDIT LEGISLATIVES GUIDE DU HANDICAP	169
ABONT CAHIERS FRANCAIS	34,2
ABONT 2019	59
INFO6TM ABONT ASH	133,83
ELSEVIER ABONT TRAITE PSY/PEDIATRIE	734



NEOPOST LOC MACH AFFRAN PART 2019	1131,96
INFO6TM ASH 01/01 AU 15/11/2019	255,5
ALTERN. ECONOMIQUES ABONTS 2019	116
ORANGE ASCENSEUR 01 AU 19/01	17,83
KONE MAINT. PORTAIL ERTS 2019	232,86
ORANGE ALARM INCENDIE 01 AU 22/01	19,17
ORANGE 01/01 AU 22/01	19,18
HUMENSIS ABONT PSYCHIATRIE DE L'ENF	80
EDITIONS F.LEFEBVRE ABONT 2019 MOME	327,2
ABONT EDUCATION PERMANENTE	74
ABONT JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE	75
ABONT JL DES PSYCHOLOGUES	75
CENTRE FRANCE ABONT LA REP DU CENTR	312,01
ABONT FICHES PRATIQUES	418,48
ELSEVIER ABONT NEUROPSYCHIATRIE DE	559
LES ECHOS ABONT 2019	390
CENTRE FRANCE ABOT LA REP NUMERIQUE	228,7
THYSSEN MAINT ASCENCEUR 1er TR 2019	335,01
THYSSEN MAINT PORTAIL 1er TR 2019	52,75
EDITIONS ERES ABONT REVUE AMPAN	70
CANON IR 6255 01/01 AU 07/12/2019	619,84
CANON BAT A RDC 01/01 AU 08/12/19	476,05
CHAMP SOCIAL ABONT 2019	60
CENTRE INFFO ABONT 2019 FICHES PRAT	418,48
VODOLIS MAINT TEL 1er TRIM 2019	455,28
VODOLIS MAINT TEL 1er TRIM 2019	35,2
ORANGE 8 PORTABLES JANVIER	793,22
ORTANGE 2 PORTABLES JANVIER	83,99
ORANGE CHARTRES JANVIER 2019	109,88
YMAG 2019	1728
TICKETS RESTAURANT JANV 19	1291,75
ONISEP FORUMS	833,88
	38 452,92

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**447 610.4€**

487000 PRODUITS CONSTATES AVANCE	
VIRT REGION CENTRE	213188
VIRT DRFIP CENTRE ET LOIRET	1680
VIRT DRFIP CENTRE ET LOIRET	17500
PART 2019 SE ME 1	42726,2
PART 2019 SE ME 2	31384,55
PART 2019 vd ME 2	8973,33
PART 2019 vd ME 1	11910
PART 2019 vd ME 1 se	1836,67
PART 2019 vd ME 2 se	2980
PART 2019 vd ajournés me	1123,52
LESAULT ME REPORT RENTREE 2019	150
DECARAS ME REPORT RENTREE 2019	150
PART 2019 ETS 1	3686,67
PART 2019 ETS 2	4066,67
PART 2019 ETS 3	3306,67
PART 2019 ETS 3 AJOURNES	648,31
PART 2019 AS 1	5863,33
PART 2019 AS 2	5626,67
PART 2019 AS 3	6132,67
PART 2019 AS 3 AJOURNES	1194,17
FACTURE JOUVET THOMAS 18-19	4811,52
HABIYAREME FACTURE AVANCE 2019	6132
ES 2 SE PART 2019	3780,6
ES 2 SE PART 2019	10067,7
PART ES 1 VD 2019	15163,33
PART ES 2 VD 2019	18360
PART ES 3 VD 2019	14960
PART ES AJOURNES VD 2019	2218,15
PART ES PASS ME-ES 2019	1476,67
PART CAFERUIS FRAIS SCOL 2019	6513
	447 610,40



DETTES FISCALES ET SOCIALES**1 495 519.41 €****dont :**

Personnel..... 159 547.43 €

Organismes sociaux..... 326 775.42 €

Etat et collectivités publiques..... 210 731.66 €

Taxe apprentissage report..... 798 459.90 €



Charges exceptionnelles.....56 077.73€

671000 Charges exception. s/opérat.gestion	
ASSOCIATION PEP DU CHER	0,2
VIRT UNIFAF	0,16
VIRT ITS	0,1
REGUL DE COMPTE	0,12
REGUL DE COMPTE A01124 ROUCHON EDWI	0,28
13000548119440 PÔLE EMPLOI ORLÉANS	0,12
450008768 APLEAT - ACT	0,7
13000548119549 PÔLE EMPLOI TOURS 2	0,12
13000548120612 PÔLE EMPLOI MONTARGI	0,12
AMENDES	12,2
671500 SUBVENTIONS ACCORDEES	
ASSOCIATION GETS	350
VIRT MARWA AOUNI MOBI PASS REGION	960
APAJH JOURNEE ETUDE FCDEV	927,15
672100 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	
BOURGES AGGLO SERVICES JUIN	281,74
ITS REGUL DE FACTURE CBMA	360
VIRT OPCALIA	150
MECS FOYER AMITIE	703,4
REGUL FACT	379,05
VIRT POLE EMPLOI	3559,5
VIRT REGION CENTRE TROP PERCU	2120,4
TRESOR PUBLIC	1104,8
METOUT Leslie AVOIR FACT 2017	370
ESTRADE Raphaël AVOIR FACTURE 2017	192
ANNUL FACTURE PETIT MARJORIE 2017	228
ANNUL FACTURE 2017 TRIAU	570
MALAKOFF	1887,46
ANNUL FACT LEROUX 2017	570
FSE PERTE 2016	12319,72
ECART SUBV QUALITE 2017	8124,47
750825846 COALLIA	821,3
TRESORIE CHATEAUDUN LOC SALLE 2017	312
VIRT FONGECIF	84
AES JOLIVET ABANDON FORMATION	420
SOLDE DE COMPTE - PERTES	17703,12
675200 VNC IMMOS VENDUES	
VENTE CITROEN C3	1316,47
678000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
PENALITE URSSAF	249,03
	56 077,73

Produits exceptionnels.....265 542.48 €

770000 PROD.EXCEPT.S/OPERAT.D/GESTION	
ASSOCIATION ACTIVE	37,68
PATYK	0,04
VIRT DRFIP CENTRE ET LOIRET	47,76
772100 PRODUITS IMPUT.A/EXERCIES ANTERIEUR	
AVOIR SUR COTISATIONS 2017	332,82
BERNARD FLAVIA	285
BERNARD FLAVIA	285
VIRT MALAKOFF	5371,79
HEURES AFPA 2016	6144,6
REGULARISATION RETRAITE ANT	14067,99
SOLDE COMPTE	6451,25
SURCOUT 2015	433,3
775100 PRODUITS D/CESSION D'ELEMENTS ACTIF	
RENAULT-REPRISE VEHICULE	2900
WELCOM CAR REPRISE VEHICULE	7300
777100 QUOTE PART DE SUBV. INVEST VIRE C.R	
REPRISE SUBVENTION 2018	188450,59
777200 PRODUITS REMBOURS. MAIF	
VIRT MAIF	546,08
RBT MAIF	99,01
VIRT MAIF	22,63
INDEMNITE MAIF ORAGE DU 11-06-18	32766,94
	265 542,48



Comptes annuels au 31/12/2018

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					0
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL (I)	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	16 948,14				16 948,14
Constructions/Agencements	4 411 903,91	912,00			4 412 815,91
Installations générales, aménagements divers	1 378 752,80	68 359,63	23 884,09		1 423 228,34
Matériel et outillage	193 008,98	9 612,14	3 640,13		198 980,99
Matériel de transport	182 797,19	22 673,52	54 561,45		150 909,26
Matériel et mobilier de bureau	339 079,62	30 042,12			369 121,74
Matériel informatique	597 976,17	52 184,44	8 553,00		641 607,61
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours		8 664,00			8 664,00
Avances et acomptes					-
TOTAL (II)	7 120 466,81	192 447,85	90 638,67	-	7 222 275,99
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					-
Prêts					
Autres titres et immobilisations financières	330 531,74	4 950,00	3 200,00		332 281,74
TOTAL (III)	330 531,74	4 950,00	3 200,00		332 281,74
TOTAL (I+II+III)	7 450 998,55	197 397,85	93 838,67	-	7 554 557,73

ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2018**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018**

A l'Assemblée Générale de l'association ARDEQAF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 29 avril 2019
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par



Philippe RIMMER